

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 3 NOVEMBRE 1848.

LA DESTRUCTION DES HURONS.

A L'OCCASION D'UNE DECOUVERTE FAITE DANS L'ILE

ST. JOSEPH.

(Aujourd'hui Charley's Island.)

Suite.

Dans ce triste état de choses, deux vénérables capitaines, jaloux de sauver les restes de leur nation, vinrent trouver en secret le Supérieur des Missionnaires, et lui tinrent ce discours qui mérite d'être conservé dans son originalité primitive : " Mon frère, tes yeux te trompent, quand tu nous regardes ; tu crois voir des hommes vivants, et tu ne vois que des squelettes. Cette terre que tu foules aux pieds, va s'entrouvrir pour nous abîmer avec toi. Il faut que tu saches que, cette nuit, dans un conseil, on a pris la résolution d'abandonner cette île. La plupart ont dessein de se retirer dans les bois afin de vivre solitaires, et de dérober aux ennemis le lieu de leur retraite. Quelques-uns veulent reculer à 6 grandes journées d'ici. D'autres vont vers les peuples d'Andastoe (1) dans la nouvelle Suède ; et enfin, il y en a qui disent tout haut qu'ils vont se jeter avec leurs femmes et leurs enfants entre les bras de leurs ennemis. Mon frère, que feras-tu, solitaire dans cette île, quand tout le monde l'aura quittée ? Es-tu venu ici pour cultiver la terre ? veux-tu prêcher à des arbres ? Ces lacs et ces rivières n'ont pas d'oreilles pour écouter tes instructions. Pourrais-tu suivre tout ce monde de qui va se dissiper ? La plupart trouveront la mort, où ils espèrent trouver la vie. Quand tu aurais 100 corps pour les diviser en 100 lieux, tu leur serais à charge. La famine les suivra partout, et la guerre les trouvera. Prends courage mon frère ; toi seul peux nous donner la vie, si tu veux faire un coup hardi. Choisis un lieu où tu puisses nous rassembler. Jette les yeux du côté de Québec, pour y transporter les restes de ce pays perdu. N'attends pas que la famine et la guerre nous enlèvent jusqu'au dernier. Tu nous portes dans tes mains et dans ton cœur. La mort t'en a ravi plus de 10 mille. Si tu diffères davantage, il n'en restera pas un seul, et alors tu seras le regret de n'avoir pas sauvé ceux que tu aurais pu retirer du danger, et qui t'ont offert les moyens. Si tu écoutes nos desirs, nous ferons une église à l'abri du Fort de Québec. Notre Foi n'y sera pas éteinte. Les exemples des Algonquins et des Français, nous tiendront dans le devoir. Leur charité soulagera une partie de nos misères : du moins nous y trouverons quelquefois, quelque morceau de pain pour nos petits enfants, qui depuis si longtemps n'ont que des glands et des racines amères pour soutenir leur vie. Après tout, dussions-nous mourir avec eux, la mort nous y sera plus douce qu'au milieu des forêts, où personne ne nous assistera pour bien mourir, et où nous craignons que notre Foi ne s'affaiblisse avec le temps, quelque résolution que nous ayons prise de la chérir plus que nos vies."

Ce discours admirable de sagesse et de nobles sentiments révélait toute la profondeur de la plaie de ce pauvre peuple, et son vif attachement à la Foi. Cette affaire était trop importante pour qu'elle pût se résoudre en un instant. Les Missionnaires se consultent ensemble, mais ils consultent plus encore le Seigneur par des prières ferventes. "Après avoir redoublé nos prières, dit le P. Ragueneau, et remis quinze et vingt fois l'affaire en délibération, il nous en vint au chair de plus en plus que Dieu avait parlé par la bouche des capitaines. En quelqu'endroit que nous jetassions les yeux, nous étions convaincus que la famine d'un côté et la guerre de l'autre, acheveraient d'exterminer le peu qui restait de chrétiens. Nous jugeâmes au contraire qu'en les mettant à l'abri des Forts de nos Français de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, ce serait les mettre en lieu de sûreté."

Cette résolution une fois adoptée fut accueillie avec des transports de joie. Elle ne demandait pas un instant de retard dans l'exécution, pour ne pas donner à l'Iroquois le temps d'en avoir connaissance, et de venir dresser des embûches dans le voyage. Cette nombreuse caravane composée de 300 personnes de tout âge et de tout sexe laissa l'île St. Joseph, le 10 de juin 1650, dans la compagnie des Missionnaires, et des Français chargés de les protéger. Ils laissèrent dans le Fort (2) quelques familles, qui ne purent se résoudre à s'expatrier. Ils suivirent la route ordinaire par la Rivière des Français, le Lac Nipissing, la Rivière de l'Ottawa et le St. Laurent. Ils avaient à parcourir près de 300 lieues de chemin dans des lacs, des rivières et des bois. Il fallait faire plus de 20 portages, et aller plusieurs fois. Les difficultés de cette longue route dans de si fragiles carottes d'écorce sont assez connues, mais la présence des Iroquois y avait semé des dangers d'une autre nature, et bien plus redoutables. "En remontant ces rivières, il y a 15 ans," écrivait un Missionnaire, j'avais vu leurs rives peuplées de 8 à 10,000 hommes. Aujourd'hui on n'en rencontre pas un seul. Ils ne connaissent pas Dieu, et au milieu de leur infidélité, ils s'estimaient les dieux de la terre, parce que rien ne leur manquait dans l'abondance de leur pêche, de leur chasse et du commerce qu'ils avaient avec leurs alliés. De plus ils étaient la terreur de leurs ennemis. Depuis qu'ils ont embrassé la Foi, Dieu leur a donné une partie de la Croix de leur Sauveur. Ce sont des peuples effacés de dessus la terre." En effet les nations Algonquines, qui peuplaient les rives du Lac Nipissing,

(1) Ce peuple, à 150 lieues des Hurons vers le Sud, habitait les bords de la mer, et était renommé par le commerce du Wampum, qui servait à faire les colliers. Il parlait la même langue que les Hurons, et il fut toujours leur allié fidèle. En 1646, il leur avait envoyé ces députés pour leur offrir du secours, en se servant de ce tour énergique : " Nous avons appris, que vous avez des ennemis ; vous n'aurez qu'à dire : " lève ta hache " et nous vous assurons qu'ils feront la paix, ou que nous leur ferons la guerre."

(2) Il serait difficile de préciser à quelle époque ce fort fut détruit, et jusqu'où remonte l'état de ruines où nous le voyons : mais on lit dans un manuscrit de cette époque, que deux ans après cette émigration, les Hurons, restés sur cette île, furent attaqués par les Iroquois, et en partie massacrés. Il est probable que les vainqueurs ne voulurent pas laisser derrière eux, ce lieu de refuge pour leurs ennemis, et qu'ils le renversèrent.

Le plan de ces ruines, sur lequel nous avons travaillé a été levé, le 20 juin 1845, par le Rév. G. Hallon.

avaient été massacrés, il y avait peu de temps. L'île célèbre du Bourg (3), ainsi appelée du nom d'un de ses chefs, chez qui s'arrêta l'illustre Champlain, et séjour de cette fière nation de l'île qui exerçait avec tant de vexation un droit de suzeraineté, sur tous les voyageurs de la rivière, était triste et solitaire. Elle n'offrait plus aux regards que des cabanes abandonnées ou réduites en cendre, et des traces de sang et de carnage. Les Algonquins de la petite nation, tributaire de l'Ottawa et alliés fidèles et voisins des Français, n'étaient plus dans leur tranquille retraite, et ne venaient plus au devant des voyageurs, pour faire leurs échanges ou s'associer à leurs courses lointaines. L'Iroquois avait porté par tout la désolation et la mort.

Mais une providence toute bienveillante protégea les Hurons. Il parvint sans mauvaise rencontre jusqu'à Montréal, où la faible population de cette cité, encore au berceau, les accueillit avec tout l'élan d'une charité vraiment chrétienne. Enfin après 50 jours de fatigues et de justes alarmes, ils abordèrent à Québec, le 29 juillet 1650. Les Ursulines, et les hospitalières, fidèles à leur héroïque mission de charité et d'abnégation, dont elles ont toujours si bien conservé l'esprit, adoptèrent, ainsi que plusieurs habitants, un certain nombre de ces familles. Il restait encore 200 personnes, les Jésuites s'en chargèrent. Placés d'abord sur leurs terres de Beauport, les Hurons furent ensuite transportés (au mois de mars 1651) dans l'île d'Orléans, qu'on nomma à cette occasion l'île Ste. Marie, (4) pour leur rappeler un nom cher leur cœur. Cette mission fut fixée sur les terres de Mlle de Grand Maison, achetées pour cette fin. On éleva aussitôt un fort en pieux, une chapelle et une petite maison pour les Missionnaires.

Des troupes nombreuses de nouveaux émigrants vinrent, peu après, s'associer à leurs frères, et donner avec eux les plus beaux exemples des vertus chrétiennes. Sans après il furent obligés de quitter cet asile, où les Iroquois venaient troubler leur repos. Ils se retirèrent à Québec même. Après la paix, ils fondèrent (5) à 1 lieue et demie de la ville, sous le titre de l'Annonciation de Notre Dame, la mission de Notre Dame de Foye. Ce nom lui fut donné à l'occasion d'une statue de la très Ste. Vierge, envoyée du village de Foye, près de Dinan en Belgique, pour être honorée dans une mission de Sauvages. Par une erreur ou une ignorance peu excusable, on a changé depuis longtemps, cette dénomination, si respectable par son origine, pour en faire le village de Ste. Foi.

L'ADRESSE DES JURÉS.

Le Grand Jury, pour les sessions de quartier, avant de se séparer, a présenté l'adresse suivante à la cour :

" Les jurés ont l'honneur de dire très respectueusement que, durant ce terme, ils ont eu plusieurs fois occasion de remarquer que l'usage immoderé des boissons fortes a été la cause d'un grand nombre d'offenses ; que durant le terme ils ont aussi eu occasion de visiter la prison, où un grand nombre de prisonniers leur ont déclaré que l'usage immoderé des boissons enivrantes les a amenés à commettre les crimes pour lesquels ils sont détenus."

" Nous remarquons avec la plus grande satisfaction que la prison est tenue avec beaucoup de propreté, et que les prisonniers n'ont nullement à se plaindre."

" Nous avons vu, entre autres, quelques prisonniers dont la sentence porte qu'ils demeureraient en prison jusqu'à ce qu'ils aient donné caution de garder la paix envers tous les sujets de Sa Majesté, et qui déclarent ne pouvoir s'y conformer, vu qu'ils n'ont ni parents ni amis dans le district de Montréal. Leurs noms sont George Hilderbrand, William Dickson, James English et E. P. Gifford."

" Malgré tout le soin et la propreté avec lesquels la prison est tenue, nous devons dire cependant que le système de mettre indifféremment tous les prisonniers ensemble (quelle que soit la nature de leurs offenses) ne peut avoir que le mauvais effet de leur enseigner le crime, et de les rendre habiles, vu que le crime donne nécessairement des idées mauvaises, auxquelles leurs auteurs tiennent à honneur de faire participer d'autres prisonniers qui peuvent encore ignorer de pareils forfaits. Le corps des grands jurés est donc d'avis que, séparer les prisonniers et mettre ensemble ceux qui ont commis les mêmes fautes, serait une grande amélioration, et empêcherait les plus grands criminels de familiariser avec le crime ceux qui ne le connaissent que peu."

" Les grands jurés ont à se plaindre fortement du délai apporté dans la reconstruction d'une cour de justice, d'autant plus que l'édifice consacré actuellement à cet objet ne peut contenir qu'un petit nombre de personnes."

" Les grands jurés ont aussi d'avis qu'il serait expédient de payer les grands et les petits jurés pour le temps qu'ils perdent à remplir ces charges, vu que les jurés sont appelés de fort loin, et sont souvent très pauvres et incapables de supporter de semblables dépenses."

" Le tout est bien humblement soumis à la sérieuse considération des honorables juges de cette cour."

(Signé par le chef du jury et 16 jurés.)
Montréal, 28 octobre 1848.

LOIS DE NAVIGATION.

Le Transcript dans son article (" sommaire pour la Malte anglaise ") dit " qu'il croit qu'en Canada le peuple ne prend que peu d'intérêt à ce qui regarde le rappel des lois de navigation, le commerce libre et la tenure seigneuriale."

Notre confrère se trompe, à dessein ou autrement, dans cette appréciation de l'opinion publique parmi nous. Pour s'en convaincre, il n'a qu'à se rappeler les assemblées qui ont eu lieu dans nos principales villes au sujet des lois de navigation et du commerce libre ; il n'a qu'à se rappeler les assemblées qui ont eu lieu chaque semaine dans les différents comtés du pays, où le peuple ne manque pas de se prononcer en faveur du commerce libre et du rappel des lois de navigation, et contre la tenure seigneuriale. En somme, notre confrère doit se persuader que le peuple tient fort à ce qu'on lui rende justice en ces trois points, et nous ne doutons pas pour notre part, que l'opinion publique ne vienne encore plus tard appuyer la législation provinciale de sa force morale et de ses manifestations pacifiques, mais énergiques.

D'après les journaux les mieux renseignés qui nous viennent des Etats-Unis, les votes pour la présidence seraient : Taylor, 154 ; Cass, 137.

[3] Aujourd'hui l'île des Allumettes.
[4] Miss. Contemporain.
[5] En 1667.

LE SPECTATOR.

Nous voyons par le Spectator de Québec du 30 octobre que cette feuille cesse de paraître, les actionnaires ayant décidé d'en cesser la publication. — Quelques uns de nos confrères ont reproché à M. McCoy d'être trop Irlandais et quelque fois d'engager ses concitoyens à la non-obéissance aux lois anglaises. Néanmoins ils ne peuvent lui reprocher d'avoir été tory, et doivent se souvenir que souvent la vue des malheurs de son pays natal porte à passer les strictes bornes du devoir, et à user d'un langage devant lequel on reculerait dans d'autres circonstances. Ce que nous disons là n'est pas pour excuser M. McCoy ; ce monsieur n'a pas besoin de nous pour le défendre. — Tout ce que nous voulons, c'est qu'il soit bien compris que nous regardons plutôt comme un erreur que comme un crime le langage violent du Spectator relativement aux affaires d'Irlande. En finissant, nous croyons devoir exprimer notre regret de la retraite de notre confrère qui pouvait encore rendre des services à la religion et au pays ; nous lui souhaitons succès dans la carrière qu'il peut se proposer de suivre.

LES ETATS-UNIS.

Dernièrement un M. Van Wormer, avocat à St. Charles, comté de Kane dans l'Illinois, a été plongé dans le goudron, puis emplumé, et finalement chassé du village par la multitude, et cela parce qu'il faisait faire des procès inutiles ! Belles institutions !

Le Reflector and Watchman de Boston rapporte que le Globe de Cincinnati ne peut plus avoir accès en Virginie ; on l'en exclut, et la raison, c'est qu'il parle en faveur de la liberté pour tous les hommes ! Ces bons républicains des Etats-Unis ne veulent de liberté que pour eux ; ils donnent l'esclavage et le servage à leurs semblables !

M. O'BRIEN.

Le Pilot d'hier matin dit : " La condamnation et la sentence de William Smith O'Brien a produit une sensation profonde dans toutes les classes de la société aux Etats-Unis. Il y a eu effet quelque chose de bien barbare et de bien horrible dans une pareille sentence, prononcée dans une cour de justice anglaise, à une époque où l'on se vante tant de son humanité et de ses lumières. Nous avouons cependant que nous n'avons aucune appréhension que le gouvernement anglais fasse quelque chose d'aussi monstrueux et d'aussi impolitique que de donner suite à cette sentence."

COMTÉ DE VERCHÈRES.

C'est avec un vrai plaisir que nous voyons que le Comté de Verchères vient aussi d'avoir une assemblée publique, pour passer des résolutions au sujet des grandes mesures qui vont occuper prochainement les chambres Législatives du Canada. Comme dans les assemblées des autres comtés, on a passé à celle de Verchères des résolutions pour la libre navigation du St. Laurent, contre la tenure seigneuriale, et pour la réforme électorale. Dans cette dernière résolution, on laisse à la sagesse des représentants à décider ce qui sera le plus avantageux au pays. La même assemblée a passé un vote de confiance dans l'Administration, et une résolution en faveur de secours à accorder à l'agriculture.

CHEMIN DE FER DE LACHINE.

Le bruit qui avait couru en cette ville au sujet de la prétendue vente du chemin de fer de Lachine et que nous avons rapporté dans notre dernière feuille, ne se confirme pas ; c'est une fausse nouvelle. Quant aux ventes de paris, il ne paraît pas s'en faire dans le moment. — La Gazette de Montréal dit que le chemin de fer n'a pas coûté £100,000.

Voici ce que le Dublin Evening Post dit au sujet de l'émigration irlandaise dans le nouveau monde durant la saison qui se termine. " Les pauvres malheureux, qui ont émigré presque dénués de tout vers l'Amérique, ont déjà pu faire passer des milliers de louis, pour aider leurs familles et leurs amis à les y aller rejoindre. On voit par leurs lettres qu'ils n'ont pas été plutôt arrivés que leurs entreprises ont été couronnées de succès. Ils ont cherché de l'emploi ils en ont trouvé, et grâce à une conduite tempérante et prudente, ils ont pu économiser les moyens de payer le passage de leurs amis."

Le Morning Chronicle pour donner une idée de la misère à laquelle la population agricole est en proie en Irlande publie le fait que les journaliers recevaient cet été six sols seulement par jour, avec du pain noir et des patates pourries ; et quelque fois même le salaire n'a pas été au-delà de 2 sols par jour ! Ce journal attribue la dernière insurrection à cet affreux état de choses, et ajoute : " Quelque penible qu'il soit de s'arrêter sur ce sujet, nous ne pouvons le cacher " il faut que la vérité soit connue. La perte de la récolte de patates réduit le pays à la mendicité, et toutes les classes ne jettent les yeux sur l'avenir qu'avec les plus cruels pressentiments."

Le Daily News nous apprend que l'Evêque protestant d'Oxford a consacré dernièrement un cimetière par la lecture des psaumes, etc. Il remarque que le clergé portait le surplis et l'étole, et que l'Evêque et ses assistants se sont agenouillés sur l'herbe pour implorer les bénédictions divines. Il félicite le clergé d'Oxford de ce qu'il a aussi une chapelle séparée, où l'office pour les morts se fait avec décence, et le divin sacrement est célébré comme il devrait l'être dans ces occasions. Nous nous réjouissons d'apprendre, ajoute-t-il, que plusieurs villes suivent l'exemple donné par Oxford.

Le Tablet de Londres, en reproduisant cet article, dit qu'il serait content qu'on pût voir une copie de cet office pour les morts ; probablement que les Evêques anglicans en savent quelque chose.

On prétend que l'archevêque de Cantorbéry a refusé de prêcher au collège de St. Marc, à Chelsea ; et il paraît que le motif de son refus est la multiplicité des cérémonies qui y accompagnent le service divin, et le trop grand usage qu'on y fait du chant.

(Traduit pour les Mélanges Religieux.)

Le Recorder de Brockville, parlant de S. H. le juge St. Livan, dit : " ses manières aisées et pleines d'humanité et de dignité ; sa patience à toute épreuve ; sa facilité à comprendre la question ; son immense pouvoir analytique ; sa manière lucide et systématique de présenter les faits au jury, enfin ses idées claires en fait de loi, ont rempli le peuple de ce district de respect et d'admiration pour lui, comme homme, comme avocat, et comme juge, et de reconnaissance envers l'Administration qui a recommandé et sanctionné sa nomination."

Nous voyons par le Packet de Bytown qu'à l'Assemblée qui vient d'avoir lieu à Aylmer au sujet des lois de navigation, on a passé plusieurs résolutions, et l'on a adopté un Mémoire à être présenté au parlement provincial, et dans lequel on prie la législature de passer une adresse à la Reine demandant la libre navigation du St. Laurent.

Le Packet de Bytown nous apprend qu'il doit s'y lancer sous quelques jours un nouveau steamer qui devra remplacer le " Speed."

Le Globe de Toronto en répondant aux attaques de la presse du Haut-Canada, fait la question suivante : " A-t-il jamais été un ministère qui ait contenté tout le monde ?"

Nous voyons par la Gazette de Montréal que le Star de C.bourg appelle l'édifice du Spectator d'Hamilton un quadrupède à quatre pieds ! Le même journal demande pourquoi le Star n'a pas dit " un quadrupède à deux pieds !"

On nous dit que les marchands détaillants ont pris la résolution de fermer leurs boutiques à 7 heures du soir à compter du 1er courant. Ce serait là une excellente détermination ; les commis pourraient ainsi employer leurs veilles à s'instruire.

Nous apprenons avec plaisir que M. L. C. Lussier vient de subir son examen devant S. H. le juge McCord et a été admis à pratiquer comme avocat.

Nous accusons réception du numéro de novembre du journal anglais d'agriculture. Ce journal continue à être rempli de renseignements utiles et intéressants ; tous les Canadiens qui comprennent l'anglais et s'intéressent à la prospérité de l'agriculture devraient encourager ce journal.

Nous accusons réception des 4e et 5e livraisons du 2e volume du Répertoire National, compilé par M. J. Huston. Ces deux livraisons nous parviennent trop tard pour pouvoir en parler avec connaissance de cause. Néanmoins elles nous paraissent semblables aux premières pour l'intérêt et le choix des articles ; c'est un ouvrage qui a bien sa place partout.

Les injures ne prouvent rien, et font toujours plus de mal à ceux qui les emploient qu'à ceux à qui on les adresse.

Adresse présentée au lieutenant-colonel Hanson, à son départ de St. Grégoire.

A WILLIAM CROSBIE HANSON, écuyer, juge de paix et lieutenant-colonel de milice du régiment de Nicolet, etc. etc.

Monsieur. — Nous n'avons pu apprendre sans éprouver, un profond sentiment de regret, la détermination que vous avez prise de laisser cette paroisse. Dans ces pénibles circonstances nous avons un devoir à remplir, c'est celui de vous témoigner une reconnaissance à laquelle vous avez été si bien si nombreux et si légitimes.

Pendant les trop courtes années que vous avez passé au milieu de nous, votre conduite a été marquée au coin de la justice et de la modération, et nous ne pourrions passer sous silence des procédés nobles et généreux dont vous avez usé envers le district des Trois-Rivières en général pendant les troubles de 1837 et 38. Les services sans nombre que vous nous avez rendus témoignent hautement des intentions bienveillantes dont vous étiez rempli à notre égard. La justice et l'impartialité que vous avez déployées dans toutes les circonstances où vous avez été appelé à agir en qualité de magistrat sont pour nous un nouveau motif de regretter votre départ. Nous nous consolons cependant dans l'espoir que tout en vous éloignant de nous, vous pourriez en conservant votre domicile dans la paroisse continuer à leur rendre les mêmes services.

Puissez-vous rencontrer dans votre nouvelle situation l'estime et la confiance que méritent vos talents et vos vertus ; c'est là le vœu bien sincère des sous-signés et de la paroisse de St. Grégoire en général.

(Signé) J. Harper, prêtre, curé à St. Grégoire, C. Marquis, prêtre vic. et 61 notables de l'endroit.
St. Grégoire, 24 octobre 1848.

REPONSE DU COLONEL HANSON.

Révérands Messieurs et Messieurs,

Je vous remercie pour votre bienveillante adresse, et me sens heureux de voir que ma conduite comme magistrat pendant les seize années que j'ai passées au milieu de vous, a rencontré votre approbation ; pendant les malheureuses et regrettables années de 1837 et 1838, alors que j'étais revêtu de la charge de magistrat stipendiaire et toujours depuis, les habitants de la paroisse de St. Grégoire se sont montrés loyaux et soumis aux lois, et c'est avec orgueil que j'ai pu déclarer que pas une seule arrestation pour offense politique n'a été faite par moi dans ce district, pendant les malheureuses années auxquelles je viens de faire allusion. C'est avec regret profond que je vous laisse, mais conservant une demeure dans votre paroisse, ce sera toujours avec plaisir que je vous y rendrai tous les services en mon pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, en vous souhaitant santé, prospérité et bonheur, votre très-humble serviteur.

(Signé) W. C. HANSON, Lieutenant-Colonel, J. P.

BERMUDES. — Il y a eu aux Bermudes une inondation, causée par le soulèvement subit des eaux de la mer. On dit que la perte en propriétés et en produits agricoles est considérable.